

sition sur l'un des côtés de ce vaste bâtiment, on aurait toute la place désirable, et aussi une sécurité parfaite, l'entrepôt étant gardé le jour et fermé la nuit. Pour donner plus d'attrait à cette exposition, il serait d'avis qu'il y eût place pour une exposition florale; quelques primes offertes aux plus belles collections de fleurs ou de plantes d'ornement stimuleraient le zèle des dames qui ont du goût pour ce genre de culture. On pourrait encore ajouter l'utile à l'agréable en favorisant une exposition de légumes et de plantes potagères.

La Chambre tout entière se range à cette manière de voir, et M. le Président s'engage à faire auprès de l'Administration les démarches nécessaires pour obtenir l'autorisation désirée. Il s'engage également à faire publier à l'Officiel la liste des produits exposables, sans oublier les fleurs, afin de s'assurer le concours des dames de la colonie.

La question des mesures à prendre pour la destruction des guêpes étant à l'ordre du jour, M. Goupil demande la parole pour proposer, comme moyen, l'achat des nids pleins de larves. C'est ainsi, dit-il, qu'on procède en France pour l'extermination des hannetons; ce moyen seul lui paraît efficace, car il n'y a que l'appas du gain qui puisse réveiller l'apathie des indigènes et les pousser à entreprendre la chasse aux guêpes.

M. Dupond croit l'œuvre difficile, les nids étant presque toujours au sommet des cocotiers ou sur les hautes branches des manguiers.

M. Alby ayant proposé à la Chambre d'acheter les nids à tant par nid ou par douzaine, M. Goupil fait observer à ses collègues que ces nids sont de dimensions différentes, les uns énormes, les autres très petits. Les grands d'ailleurs pourraient être divisés, ce qui serait une occasion de fraude. Il vaut mieux les peser et en offrir tant le kilogramme.

M. Bonet croit que cette proposition est la seule qui soit pratique et invite la Chambre à fixer un prix.

Plusieurs prix ayant été proposés, la Chambre adopte le moins élevé, et décide qu'à titre d'essai, il sera offert 10 fr. par kilogramme de nids de guêpes remplis de larves, que les nids seront portés au jardin de Mamao où ils seront pesés par M. Marchal, qui donnera en échange un « bon » constatant le poids, et fixant la somme à payer par M. Bellerive au moyen des fonds mis à sa disposition dans ce but, puisque la mesure doit être générale.

M. Alby propose de désigner les personnes qui pourraient recevoir les nids dans les districts éloignés; la Chambre se range à cet avis, mais préfère attendre qu'elle connaisse les résultats que pourra donner la mesure à Papeete et aux environs, avant de décider ce qu'il convient de faire dans les districts.

M. Alby aborde alors la question des rats, et dit tout d'abord qu'il lui semble bien difficile d'exterminer ces rongeurs qui ont maintenant tout envahi, la montagne et la plaine.

M. Atger est d'avis qu'il conviendrait de confier au Président de la Chambre le soin de s'entendre avec l'Administration à ce sujet, en demandant à celle-ci l'autorisation pour les colons d'empoisonner les rats.

M. le Président ayant accepté cette mission, la séance est levée à 5 heures précises.

Ordre du jour de la prochaine séance :

Discussion des rapports sur la question du rhum.

Le Secrétaire,  
G. ALBY.

Le Président,  
A.-F. BONET.

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEETE

Du mercredi 23 au mardi 29 mai inclus 1888.

NAVIRE DE GUERRE ENTRÉS.

- 25 mai. Croiseur français *Volta*, commandé par M. Garrige, cap. de frégate, ven. de Nouméa en 35 jours.
- 29 mai. Croiseur à vapeur français *Deçrès*, commandé par M. La Guerre, capitaine de vaisseau, ven. de Raiatea en 1 jour.

NAVIRE DE GUERRE SORTI.

26 mai. Canonnière française à vapeur *Scorpion*, commandée par M. Andrieu, lieutenant de vaisseau, all. à Rapa.

NAVIRE DE COMMERCE ENTRÉS.

- 25 mai. Goël française *Teono Vaehaa*, de 39 ton., cap. Tai, ven. de Tubuai en 6 jours; 13 passag. indigènes.
- 25 mai. Goël française *Gironde*, de 110 ton., cap. Hamon, ven. de Raiatea en 1 jour; 1 passag. M<sup>me</sup> Hamon.
- 26 mai. Goël française *Gustav*, de 110 ton., cap. Fuldner, ven. de Taiohae en 8 jours.

NAVIRE DE COMMERCE SORTIS.

- 23 mai. Goël française *Elina*, de 44 ton., cap. Audebeau, all. à Taiohae.
- 23 mai. Goël française *Teva*, de 49 ton., cap. Wœhler, all. à Kaukura.
- 28 mai. Goël française *Lamotie*, de 35 ton., cap. Capell, all. à Raiatea.
- 29 mai. Goël française *Gironde*, de 110 ton., cap. Hamon, all. à Raiatea.
- 29 mai. Trois-mâts-barque français *Antonin*, de 700 ton., cap. Michel, all. à Iquique (Centre-Amérique).

M<sup>e</sup> RENÉ HOLOZET, commissaire-priseur.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

1<sup>o</sup> Lundi, 4 juin 1888, à 8 heures du matin, à bord du trois-mâts anglais *Shannon*, des articles ci-après :

- Espars—Voiles—Embarcations—Habitacles—Chronomètre—Divers meubles de bord—Poulies—Cordage—Ancres et Chaines—Provisions diverses.

Nota. — Droits d'octroi à être payés par le navire.

2<sup>o</sup> Mardi 5 juin 1888, à 8 heures du matin —

EN UN LOT :

Coque du navire avec les mâts de hune, vergues de huniers, bout-dehors de beaupré et les gréements, deux ancres de bossoir avec les chaînes, une ancre à jet avec l'ausière et les lignes, comme elle se trouve au mouillage dans ce moment-ci; ainsi qu'une machine à vapeur et treuil, quelques tonneaux de charbon de terre et un fourneau de cuisine.

La pompe pulsomètre n'est pas comprise dans la vente de la coque; elle doit être débarquée et livrée, aux frais de l'acheteur, au capitaine Mitchell, le ou avant le 12 juin prochain.

Conditions : Prix de vente payable avant livraison en argent chilien. 37

SALE BY PUBLIC AUCTION

4<sup>o</sup> Monday, 4th of June, 1888, at 8 A. M., on board the English ship *Shannon*, the following articles :

- Spars—Sails—Boats—Binnacles—Chronometer—Furniture of board—Blocks—Rigging—Anchors and chains—Ship store.

Duties to be paid by the ship.

2<sup>o</sup> Tuesday, 5th of June, 1888, at 8 A. M. —

IN ONE LOT :

Hull with top-masts, top-sail yards, lower-yards, jim-boom and rigging of same, two bower anchors and cables, one kedge and hawser and lines, as she is now moored with; also steam-engine and winch, a few tons of coal and galley stove.

The pulsometer pump is not included in the sale of hull; it must be unshipped and delivered, at the expense of the purchaser, to captain Mitchell, on or before the 12th of June next.

Conditions : The price of sale to be paid before delivery in Chilean coin.

ROLE DES CAUSES A JUGER — TE HURU O TE NANAI RAA O TE MAU OHIPA E RAVE HIA

(Décret du 24 août 1887 — Faue raa mana no te 24 atete 1887)

Désignation des terres litigieuses	Noms des déclarants	Dates des déclarations	Noms des opposants	Dates des oppositions	Fixation d'audience
Faaita raa i te mau fenua e maro hia	Te ioa o te feia i faaita mai	Te taio o te avae e te matahiti i faaita hia mai ai	Te ioa o te feia i patoi mai	Te taio o te avae e te matahiti i patoi hia mai ai	Faataa raa i te mahana e tairuru ai
<b>Par le district de Tautira — E te matacinaa ra o Tautira.</b>					
Tapioi.	Outuvanaa a Vetea v.	5 no eperera 1888.	1 <sup>o</sup> Taneuapoto Peueue a Vehiatua v.; 2 <sup>o</sup> Uraurara a Vehiatua v.	5 me 1888.	16 no tiunu 1888.
Atitupua. Nuamoā. Tefarenaonao.	Tapuarua i Huitoofoa e ma.	id.		id.	id.
<b>Par le district de Mataiea — E te matacinaa ra o Mataiea.</b>					
Teroto. Atirae.	Terai a Tatai. Aue a Tafai e o Teroi a Moeroa.	12 no eperera 1888. id.	Marubi a Moarii. Teamo v.	7 me 1888. 19 me 1888.	16 no tiunu 1888. id.